

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringade
12360 FAYET

COMPTE- RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Décembre 2016

Le 2 Décembre 2016 à 20 heures 30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire JACQUEMOND Jean-Luc.

Étaient présents : Monsieur GAUER Jacques, Monsieur NOUVEL Benoit, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur BRU Christophe, Monsieur CREBASSA Bruno, Monsieur OLIVIER Serge.

Absent excusé : Madame ROQUES Céline (a donné procuration à Jean-Luc JACQUEMOND)

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur BRU Christophe

ORDRE DU JOUR

- Fonds de concours pour Communauté communes du Rougier de Camares
- Décision modificative pour fonds de concours
- Avis sur composition Conseil Communautaire suite à fusion
- Remboursement frais fonctionnement bibliothèque par Communauté Rougier
- Camping : définir nombre emplacements
- Conventions chemins de randonnée
- Inscriptions coupes de bois, destination et mode de vente
- Questions diverses

- **1 – Fonds de concours pour Communauté communes du Rougier de Camares**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes du Rougier de Camares a fait une demande de fonds de concours pour le financement de la deuxième phase de l'écomusée de Montaigut aux communes membres.

Suite à une répartition, la commune de FAYET devrait régler la somme de 3663 euros.

Il demande au Conseil Municipal son avis.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser un fonds de concours pour le financement de la deuxième phase de l'écomusée de Montaigut à la Communauté de communes du Rougier de Camares d'un montant de 3 663 € (trois mille six cent soixante-trois euros).

- **2 – Décision modificative pour fonds de concours**

Pour la décision modificative ci-dessus, Monsieur le Maire informe le conseil municipal du virement du compte 2313-116 programme Construction École au compte 2041512 au fonds de concours pour la communauté.

- **3 – Avis sur composition Conseil Communautaire suite à fusion**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral portant fusion des communautés de communes du Rougier de Camares, du pays Belmontais ou du pays Saint Serninois.

Suite à la mise en place de la future communauté de communes « Monts, Rance et Rougier » regroupant ces trois communautés de communes, il est nécessaire de se prononcer sur la composition du Conseil Communautaire.

Il demande au Conseil Municipal de statuer sur le nombre et la répartition des sièges.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION accepte la proposition arrêtée par le Préfet dans les conditions prévues à l'article L5211-6-1 du CGCT

- **4 – Remboursement frais fonctionnement bibliothèque par Communauté Rougier**

Suite au transfert de compétences du fonctionnement de la Bibliothèque de FAYET vers la Communauté des communes du Rougier de Camares et suite à la délibération du 12 décembre 2003, il a été convenu que les frais de fonctionnement afférents à celle-ci devront être remboursés chaque année par la Communauté des communes.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que pour l'année 2016, la Communauté des communes du Rougier de Camares doit rembourser à la Commune de Fayet la somme de 1 722,71 euros (détail ci-dessous) :

* <i>Frais entretien :</i>	* <i>Chauffage</i>	: 770,46 €
	* <i>Electricité</i>	: 159,78 €
	* <i>Téléphone - Internet</i>	: 480,23 €
	* <i>Extincteurs (DESAUTEL)</i>	: 23,64 €
	* <i>Vérif Instal. élect VERITAS</i>	: 288,60 €

TOTAL : 1 722,71€

- **5 – Camping : définir nombre emplacements**

Lors de la précédente réunion, le conseil a validé le passage d'aire naturelle de camping en terrain municipal de camping ainsi qu'une réorganisation en profondeur de la structure actuelle afin de sortir de la zone inondable.

Dans le cadre de cette évolution, le conseil municipal s'est accordé pour demander une étude sur l'augmentation du nombre de places disponibles (dans la mesure du possible configuration du terrain) pour atteindre les 20 places.

Ce projet demandera l'appui d'Aveyron Ingenierie.

- **6 – Conventions chemins de randonnée**

Un projet de chemin de randonnée pédestre traversant la commune de Fayet est à l'étude par le Conseil Départemental.

Il nous est demandé de valider au travers de convention le libre accès sur les chemins ruraux des randonneurs.

Bien que l'idée soit intéressante, et après lecture en détail de la convention, le conseil municipal refuse de signer ces conventions.

Les raisons ayant poussé à ce refus sont la mise en cause directement de la commune en cas de problème, la prise en charge de l'entretien de tous les chemins conventionnés, et cela pour une durée indéterminée.

- **8 – Inscriptions coupes de bois, destination et mode de vente**

La commune de Fayet possède une surface importante de bois. La gestion en est assurée par l'ONF.

Sur avis et proposition de ces derniers un plan de coupe de bois sur Fayet, Lagraverie et Laroque a été validé pour 2017. (Détails en Mairie)

- **7 – Questions diverses**

L'opération colis de Noël aura bien lieu cette année encore, mais il n'y aura plus qu'un seul colis par foyer (et plus par personne) ayant une personne de plus de 80 ans.

Sa valeur sera également revue à la baisse (max 30€)

Les travaux de l'école avancent vite, le gros œuvre est terminé, les structures pour le placo sont posées, le coin toilette est bâti et les menuiseries sont posées.

L'état du revêtement de la grande rue laisse à désirer et cela est dû en grande partie aux différents travaux que ERDF a fait engager aux travers de ces sous-traitants.

Ce n'est pas à la commune de prendre en charge la réfection donc Monsieur le Maire négocie pour que la réfection de la chaussée soit prise en charge par ERDF.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 23H15